

Communauté de Communes



**Lure**  
**Vançon**  
**Durance**

*Le village – 04290 SALIGNAC*

*Tél. 04.92.34.46.75*

*Fax. 04.92.32.69.86*

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.**

**Séance du 28 octobre 2010**

### **Etaient présents :**

*Pour la commune de Salignac :*

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

*Pour la commune de Montfort :*

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire

*Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :*

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire
- André LUIGGI, membre titulaire

*Pour la commune de Sourribes :*

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire

*Pour la commune d'Aubignosc :*

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

*Pour la CCLVD :*

- Stéphanie LAFONTAINE, directrice de la CCLVD

**Etaient excusés :** Néant

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON, Président.  
Mme Nicole PETIT est nommée secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.  
La séance est ouverte à 18h00.

### **1 - AVENANT AU CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE TRAVAILLANT A LA CANTINE DE SALIGNAC**

Actuellement, le contrat de Mme JUNG Sylvie est de 2.5 h par jour d'école en CDD. Elle a été recrutée suite à la hausse constante des effectifs (44/45 enfants) pour assurer le service de la cantine, une personne supplémentaire est nécessaire.

Le Président propose d'augmenter le temps de travail de Mme JUNG pour assurer la garderie qui connaît aussi une hausse des effectifs (+ de 12 enfants). Cette augmentation de temps se ferait sur le mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00 (moins d'enfants le lundi).

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

### **2 - DECISION CONCERNANT LA POLITIQUE FISCALE A MENER SUITE AU TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'HABITATION**

La part départementale de la taxe d'habitation est transférée au bloc communal. Toutefois, les services fiscaux ne sont pas en mesure actuellement de nous fournir des renseignements bien précis, ni sur la taxe d'habitation, ni sur la compensation de la taxe professionnelle. La loi de finances n'étant pas votée, la procédure d'abattement est gelée.

Pour la CCLVD en 2010, la TP est de 800 000 € dont 500 000 € entrent dans nos caisses et 300 000 € abondent le fonds de compensation (FNGIR). Comme tout ce qui dépassera les 500 000 € abondera le FNGIR, il est inutile d'enlever l'abattement de 15 %.

M. ROUCAUD rappelle que la TP a été figée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qu'aucune évolution n'étant prévue, les ressources de la CCLVD seront donc en baisse.

***La situation restant en l'état, aucune délibération n'est donc prise ce jour.***

### **3 - DECISION CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA CCLVD A L'ETUDE DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL INITIEE PAR LE PAYS SISTERONNAIS BUËCH**

Rappel de la proposition en 4 étapes :

- Etape 1 : recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges permettant le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic territorial,
- Etape 2 : réalisation du diagnostic territorial,
- Etape 3 (optionnelle) : dessiner une carte des périmètres possibles pour de futures intercommunalités,
- Etape 4 (optionnelle) : étudier la faisabilité et la mise en œuvre concrète de ces nouvelles intercommunalités potentielles.

Le Président souhaite que chaque maire intervienne afin de donner son point de vue. Pour sa part, il s'exprimera en qualité de président de la CCLVD.

Pour M. LAUFERON, l'objet de la future délibération concerne uniquement la participation à une étude de diagnostic territorial. L'étude sur le groupement des intercommunalités fait l'objet des étapes 3 et 4, optionnelles.

M. le Préfet est missionné par le gouvernement pour le regroupement des intercommunalités d'ici fin 2011. Le schéma intercommunalité sera élaboré en 2012/2013 pour une présentation en 2014. Il modifiera les règles de décisions du périmètre des futures EPCI.  
Cinq communautés de communes ont déjà débuté cette étude dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2011.

Le comité de pilotage est composé des présidents des communautés de communes et des conseillers généraux des communes concernées.

M. LAUFERON est favorable à cette étude car seule la CCLVD a émis des réserves sur cette démarche. Il craint que les orientations et les décisions prises se fassent au détriment de notre communauté.

Le président de la CCMD, M. MARTELLINI, pense qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer les trois conseillers généraux du Pays Durance-Provence. Pour sa part, M. LAUFERON souhaite la participation de M. ESCANEZ, conseiller général, et pense qu'il devrait y avoir une co-présidence de M. MARTINEAU et de M. BONTE.

La participation à l'étude ne donne pas acte à la création de cette nouvelle intercommunalité.

M. LAUFERON s'opposera à toutes tentatives de rapprochement si les communes de la CCLVD refusent cette étude mais il est néanmoins est d'accord pour la participation à cette étude.

Le président donne la parole à Mme le Maire de Salignac.

Le conseil municipal s'est réuni et après en avoir débattu, a voté : 9 contre, 2 pour et 1 abstention.

Trois réunions ont déjà eu lieu à ce sujet sans que les conseils communautaires en soient informés. La création de cette intercommunalité semble déjà aboutie et inéluctable. La décision de M. MARTELLINI paraît déjà entérinée. La réforme des collectivités territoriales étant très importante, la résistance doit l'être tout autant. Pour Mme Le Maire, cette intercommunalité entraînera la mort des communes rurales et refuse donc de participer à cette étude.

M. le Maire de Montfort prend la parole. Pour les populations rurales, la réforme des collectivités territoriales est un désastre. Ces grosses structures intercommunales privatiseront notre vie sociale. La loi, inadaptée au monde rural, n'est pas encore votée et il faut donc résister.

M. le Maire refuse de participer à cette étude.

M. le Maire d'Aubignosc expose son point de vue. Le Pays n'étant pas une instance décisionnaire, il est logique que les communautés de communes n'aient pas été consultées. Cette étude se fera tout de même et démontrera que cette intercommunalité n'est pas crédible. Il est important d'y participer pour argumenter notre position et être informé. M. le Maire souhaite participer à cette étude.

Pour M. le Maire de Châteauneuf Val St-Donat, la position des maires ruraux est claire ; il faut refuser cette démarche car elle entraînera la disparition des communes rurales. A terme, il y aura certainement un regroupement avec les Mées et la CCMD. Si on met le doigt dans cet engrenage, il sera difficile d'en sortir et M. le Maire refuse donc la participation à cette étude.

M. le Maire de Sourribes a réuni ses conseillers municipaux qui lui ont laissé le choix de la participation à cette étude. Il se pose beaucoup de questions, notamment sur le manque d'objectivité et les décisions déjà prises sans consultation préalable.

Pour M. LAUFERON, le cahier des charges est très complexe ce qui explique le coût élevé de l'étude. Politiquement c'est une erreur de ne pas y participer et il sera difficile par la suite de se faire entendre. Mme le Maire de Salignac rappelle que malgré les difficultés rencontrées, la création de la CCLVD a pu aboutir.

Le président propose de passer au vote, à bulletin secret.

Il nomme deux scrutateurs, Mme CESARINI et M. FLAMEN D'ASSIGNY.

Résultat du vote : 15 votants – 15 bulletins.

Contre : 9 – Pour : 5 – Abstention : 1

***Suite au résultat du vote, la CCLVD ne participera pas à l'étude de diagnostic territorial initié par le Pays Sisteronnais Buëch.***

#### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

- M. ROUCAUD a reçu le président et la directrice de l'office de tourisme de Château-Arnoux. Il a donné son autorisation pour que l'image des communes qui composent la CCLVD soit utilisée.

- Réunion « Natura 2000 » : vendredi 5 novembre 2010 à 9h30 à l'Escale (agriculture, aménagement du territoire, ).

- Remise du schéma directeur d'assainissement de la CCLVD : mardi 16 novembre 2010 à 17h à Salignac.

- OPAH/PAS comité de pilotage du Pays : vendredi 19 novembre 2010.
- Réunion de bureau de la CCLVD (programme PAS) : mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010 à 9h30 à Salignac.
- Cantine/garderie Aubignosc : statut quo cette semaine, le nettoyage a été différé. Les pénalités de retard seront appliquées.
- Aubignosc & Sourribes : devis à demander pour l'aménagement d'une plateforme pour recevoir les chalets « cartons ».
- La communauté de communes de la vallée du Jabron a émis le souhait de se rapprocher de la CCLVD, si besoin.

La séance est levée à 19 h 30.